

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 août 1943

Demande déposée: 19 décembre 1940, 18 ¹/₄ h. — Brevet enregistré: 31 mai 1943.**Brevet additionnel** subordonné au brevet principal n° 213644.

Henri JACOT-GUYOT, Neuchâtel (Suisse)

Chronographe.

L'objet de l'invention est un chronographe selon la revendication du brevet principal, c'est-à-dire comprenant deux marteaux de remise à zéro solidaires d'une même tête d'articulation et caractérisé en ce que l'un au moins de ces marteaux est distinct de cette tête et est fixé de façon amovible sur elle, de façon à permettre de régler exactement la position relative des deux marteaux.

10 Le chronographe suivant la présente invention est caractérisé en ce que le marteau fixé de façon amovible sur la tête d'articulation est monté rotativement sur celle-ci et présente une queue disposée de manière à 15 pouvoir coopérer avec un organe mobile de cette tête, de façon qu'en agissant sur ledit organe, on peut faire tourner le marteau autour de son point d'articulation sur la tête.

Le dessin ci-annexé représente partiellement et à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan, à grande échelle, d'une partie de chronographe, mon-

trant un détail dans deux positions de fonctionnement différentes.

La fig. 2 est une coupe par II—II de fig. 1.

La forme d'exécution représentée comprend une bascule 16 pivotée en 17 et comprenant une tête d'articulation 18 et deux marteaux 19 et 20 montés rotativement sur celle-ci et 25 pouvant agir, le premier, sur le cœur de l'aiguille de chronographe et, le second sur le cœur de l'aiguille de compteur. Les deux marteaux sont montés sur la tête d'articulation au moyen de vis 21, respectivement 22; chaque vis 30 présente une tête appuyant sur le marteau correspondant, une partie filetée et, entre celle-ci et la tête, une portée sur laquelle le marteau peut tourner sans jeu; la longueur de la portée est telle que le marteau peut être blo- 40 qué sur la tête 18 par la tête de la vis.

Chaque marteau présente une queue 23, respectivement 24, en forme de fourche; entre les branches de chaque fourche est placé un excentrique 25, respectivement 26, pivoté à 45 frottement gras dans la tête 18; la tête de

l'excentrique est cylindrique et de diamètre égal à l'écartement des deux branches de la fourche, de telle manière que ces branches sont en contact constant et simultané avec l'excentrique: la tête de l'excentrique présente une rainure 27, respectivement 28 pour un tournevis.

En débloquant les vis 21 et 22 et en tournant les excentriques 25 et 26, on fait pivoter les marteaux 19 et 20 pour modifier leur position relative et leur position par rapport aux cœurs sur lesquels ils doivent agir, puis on bloque à nouveau les marteaux sur la tête 18 au moyen des vis 21 et 22; pendant ce blocage, les marteaux ne peuvent se déplacer intempestivement car ils sont maintenus en position par les excentriques.

La fig. 1 montre les positions relatives extrêmes que peuvent occuper les deux marteaux.

La disposition décrite ci-dessus permet de réaliser un réglage extrêmement simple et précis de la position relative des marteaux et de leur position par rapport aux cœurs.

REVENDEICATION:

Chronographe selon la revendication du brevet principal, caractérisé en ce que le marteau fixé de façon amovible sur la tête d'articulation est monté rotativement sur celle-ci et présente une queue disposée de manière à pouvoir coopérer avec un organe mobile de cette tête, de façon qu'en agissant sur

ledit organe, on peut faire tourner le marteau autour de son point d'articulation sur la tête.

SOUS-REVENDEICATIONS:

35

1. Chronographe selon la revendication, caractérisé en ce que la queue dudit marteau présente une entrée à côtés parallèles dans laquelle est placé un excentrique monté rotativement sur la tête et dont les dimensions sont telles qu'il est en contact constant et simultané avec les deux côtés de l'entrée, le tout de façon qu'en tournant l'excentrique on fait tourner le marteau et que celui-ci est maintenu en position pendant son blocage sur la tête d'articulation.

2. Chronographe suivant la revendication, caractérisé en ce que les deux marteaux sont fixés de façon amovible et rotativement sur la tête d'articulation, la queue de chacun de ces marteaux présentant une entrée à côtés parallèles dans laquelle est placé un excentrique monté rotativement sur la tête et dont les dimensions sont telles qu'il est en contact constant et simultané avec les deux côtés de l'entrée, le tout de façon qu'en tournant l'excentrique on fait tourner le marteau et que celui-ci est maintenu en position pendant son blocage sur la tête d'articulation.

Henri JACOT-GUYOT.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

FIG. 1

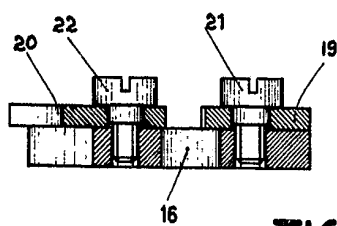
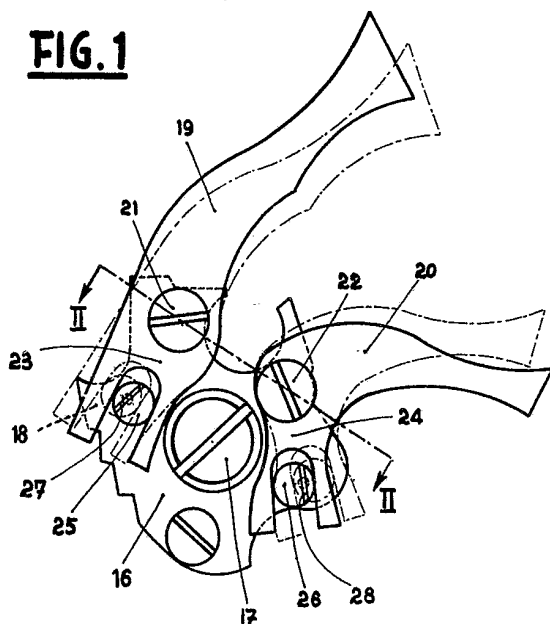


FIG. 2